

Département de la
Charente-Maritime

VILLE de ROYAN

OBJET :

Cession de terrain
par la Ville

60.000

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

28 Octobre 1960

Réunion du

vingt huit Octobre 1960, à 20 h 30

Le
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses réunions, à la Mairie sous la présidence de ~~Robert MEYER~~
24 Octobre 1960 d'après convocations faites le

~~Présents~~ Présents MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRINUSSEAU, LANOUE
~~Assésés~~ Assésés LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE,
PALAHUT, BERLAND, PONTANILLE, ETCHEBER, REIX, Melle POUCHE, NARTEAU
GACHET, Guy MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BÉTOUS

~~Représentés~~ Représentés ~~M. Massé~~

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1960, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

le Dr Bétous

M. ~~ayant obtenu l'unanimité des suffrages~~
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'Association Royanaise d'Instruction Chrétienne demande à la Ville de ROYAN de bien vouloir céder environ 170 m² de terrain non utilisable et faisant actuellement partie des dépendances du presbytère et sis rue de Ponceillon.

Dans sa séance du 10 Aout 1960, la Commission des Travaux a émis un avis favorable, sous réserve qu'un escalier d'accès au terre plein soit aménagé par les acquéreurs.

La valeur du terrain cédé sera fonction de l'avis du service des Domaines.

En raison de ce que ce terrain est inutilisable pour tout autre usage, il apparaît que le prix au m² pourrait être celui du Remembrement.

Il est proposé au Conseil Municipal la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 10 Aout 1960

- accepte la vente d'une parcelle de 170 m2 environ, non utilisable, à l'Association Royannaise d'Instruction Chrétienne.

- dit que la valeur du terrain cédé sera fonction de l'avis du Service des Domaines

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre ^MM. les membres présents



APPROUVÉ

ROCHFORT-MER, le **4 MARS 1961**

Le Sous-Préfet,

Signé **E. VOGEL**

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr. le Maire

L'Adjoint Délégué,



hert...



COPIE CONFORME

Rochefort, le **8 MARS 1961**

Pour le ^MM. Le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef,

h...